

Rapport annuel 2023-2024 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement

Table des matières

Introduction	2
Structure, activités commerciales et chaînes d’approvisionnement	2
Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants	2
Chaînes commerciales et d’approvisionnement comportant un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants	2
Ensemble des mesures qu’elle a prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants;	3
Ensemble des mesures qu’elle a prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d’approvisionnement	4
Formations données aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants	4
Évaluation des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes commerciales et chaînes d’approvisionnement	4
Approbation et attestation	4

Introduction

Le présent rapport est réalisé en conformité avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Ce rapport est également applicable aux filiales d'ESI Technologies Inc. (ESI).

L'esclavage moderne, et notamment le travail forcé et le travail des enfants, va à l'encontre de la vision et des valeurs d'ESI. ESI est engagé à respecter les normes les plus élevées et s'attend à ce que l'ensemble de ses partenaires d'affaires agissent de la même façon.

Structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement

Structure et activités

ESI est une personne morale en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. ESI évolue dans le secteur des technologies de l'information/services professionnels et techniques en Amérique du Nord.

ESI contribue à l'agilité et à l'innovation des entreprises grâce à ses services de résilience numérique, cybersécurité et transformation numérique.

Chaînes d'approvisionnement

Dans le cadre de ses activités, ESI peut être amené faire la revente de matériels ou de logiciels informatiques. ESI collabore avec un réseau de manufacturiers spécialisés en technologies de l'information, majoritairement situés en Amérique du Nord, pour s'approvisionner selon ses besoins.

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

ESI, à travers ses valeurs (respect, alignés, leadership, adaptabilité, croissance, générosité) et son code d'éthique et de conduite, s'engage à respecter l'ensemble des règles, normes et lois auxquelles la compagnie est soumise. Le code d'éthique et de conduite nous guide et établit les attentes en matière de comportement pour ESI et ses partenaires.

Le code d'éthique et de conduite est complété par la politique sur le harcèlement en milieu de travail.

Les politiques et engagements de nos fournisseurs sont évalués régulièrement afin de s'assurer qu'ils se conforment aux attentes.

Chaînes commerciales et d'approvisionnement comportant un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants

Bien qu'ESI exerce ses activités dans des pays engagés pour la lutte contre l'esclavage moderne, nous sommes conscients que nous pouvons être exposés indirectement à un risque d'esclavage moderne par l'intermédiaire de certains manufacturiers.

Plus particulièrement, les manufacturiers participants au processus de fabrication de matériel technologique, impliquant de nombreuses tierces parties et de nombreux lieux de fabrication, peuvent être exposés à un risque d'esclavage moderne.

Les manufacturiers sont toutefois dans l'ensemble de grandes entreprises publiques mondiale qui doivent en principe suivre les lois.

Mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer

ESI a débuté un processus de détermination des risques auprès de ses fournisseurs. En date du 31 mars 2024, selon la cartographie des fournisseurs actifs et principaux, l'ensemble des fournisseurs sont engagés dans des démarches de lutte contre l'esclavage moderne. Aucun incident connu n'a été identifié sur les chaînes d'approvisionnement.

Pour chaque fournisseur, une évaluation de leur respect de la loi sur l'esclavage moderne ainsi que de leur engagement est réalisée.

ESI se réserve le droit de demander aux fournisseurs des informations et des pièces justificatives complémentaires pour démontrer leur engagement.

Ensemble des mesures qu'elle a prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants;

Une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou du travail des enfants dans nos activités a été réalisée. ESI n'emploie pas de mineurs, hors situations de stages.

ESI embauche en Amérique de Nord des conseillers et professionnels des technologies de l'information, ainsi que des employés des fonctions supports. L'équipe des ressources humaines s'assure que chaque nouvel employé donne son consentement pour travailler avec ESI. Seuls des personnes ayant 18 ans et plus sont embauchés.

Chaque employé est libre de ses mouvements et à la liberté de mettre fin à son emploi chez ESI en tout temps.

Une cartographie des activités et des fournisseurs d'ESI ainsi que de leurs engagements a été réalisée.

ESI met à disposition un courriel pour contacter le comité d'éthique, dans les cas où un employé aurait des inquiétudes/informations concernant la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Le comité d'éthique prend ensuite en charge le message et établit un plan d'action.

Ensemble des mesures qu'elle a prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement

L'analyse de nos pratiques et des engagements de nos fournisseurs ne nous a pas permis de constater des pertes de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement.

Formations données aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Les employés d'ESI ont accès à une plateforme de formation. Les employés se forment sur la base du volontariat.

Évaluation des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes commerciales et chaînes d'approvisionnement

ESI mesure le pourcentage de partenaires ayant signé leur engagement à respecter les règles, normes et lois en vigueur à travers le code d'éthique et de conduite.

ESI mesure le pourcentage de fournisseurs s'engageant dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11 et des alinéas (4)a)b), j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

DocuSigned by:

6C05A58A38604BF...

Pierre Courchesne
Vice-Président Exécutif
Date : 15 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier ESI Technologies de l'information Inc. et ses filiales